



## AVIS PUBLIC

### RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023

Avis est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Labelle pour l'année 2023 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 25 janvier 2023 à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

**DONNÉ** à Labelle, ce 25<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

La greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe,

Nicole Bouffard